



## **CAP ITPE TA IDTPE DU 14 NOVEMBRE 2018**

### **DECLARATION des représentant.es CGT**

Mesdames, Messieurs, cher.e.s collègues,

Les attaques du gouvernement sur le statut des fonctionnaires sont une insulte aux agents publics. Nous réaffirmons ici que le statut des agents publics est la force du service public, il a prouvé son efficacité depuis des décennies, y compris face aux multiples réformes qui se sont succédées, et le prouverait encore si seulement les responsables actuels le connaissait, et voulaient bien en utiliser toute la force.

Plus que jamais, nous voulons affirmons l'importance des instances représentatives, et en particulier les CAP, dont le gouvernement souhaite vider le sens. Les CAP sont le dernier rempart de protection de la carrière de chaque agent. Sans fonction publique de carrière, comment les ministères demain pourront-ils bâtir des politiques dans la durée ?

Depuis cette année, la CGT siège dans cette CAP ; le déroulement de cette année de CAP des ITPE en formation conjointe entre élus de 2014 des CAP des ITPE et des IAM, pourrait laisser un goût amer à la délégation CGT, tant la tâche ne lui a pas été facilitée.

A ce jour par exemple, nous n'avons pas de bilan d'intégration des IAM dans le corps des ITPE, et certains collègues ont eu des difficultés pour obtenir leur arrêté. L'administration a décidé de les discriminer en leur appliquant le RIFSEEP à l'opposé des autres ITPE. La CGT s'est toujours opposée à la RIFSEEP et dénonce l'injustice fait aux ex IAM.

Dernière difficulté majeure en date, le refus catégorique de l'administration d'admettre des expert.es en pré-CAP, sans même avoir examiné avec les organisations syndicales les conditions dans lesquelles cela aurait pu se faire.

Véritable négation de la pratique de la pré-CAP et donc de la CAP. Les expert .es arrivent, normalement convoqué.es par l'administration, mais sans les résultats de la pré-CAP. L'administration semble anticiper le dépeçage à venir de nos instances de représentation, et malheureusement, c'est la CAP des ITPE qui en fait les frais.

Au moins, en quelques mois de présence, aurons nous pu constater le fonctionnement de cette instance, et la mise en œuvre de la fameuse charte de gestion, avec sa part d'implicite. Nous constatons comment ces règles prennent le pas sur le réglementaire, qui devrait pourtant être la base de travail de la CAP, et nous savons que c'est en fonction de ces règles qu'un tri s'opère déjà au niveau de la remontée d'un certain nombre de services.

Nous espérons que ce n'est pas l'explication, par exemple, de l'absence dans les propositions et donc dans les promu.es, malgré le nombre exceptionnel de promotions cette année, de collègues des établissements publics de l'environnement.

Ayant siégés dans cette CAP conjointe en tant que représentants à la CAP des IAM, nous espérons fortement aujourd'hui que tous les parcours seront jugés à la même valeur dans cette CAP. Quand on rentre dans un corps, on acquiert les mêmes droits que ceux qui y sont déjà. Nous souhaitons le réaffirmer ici, et réaffirmer que les CAP doivent conserver leur prérogatives actuelles, et en particulier la garantie de l'égalité de traitement entre tous les agents d'un corps, portant les politiques publiques sur le long terme grâce aux statuts de la Fonction publique.

**#jevotecgt-fsu**  
**le6décembre**

Rémi LEMAITRE – CGT – [remi.lemaitre@developpement-durable.gouv.fr](mailto:remi.lemaitre@developpement-durable.gouv.fr) – 02 35 19 97 62

Patricia BEN KHEMIS – CGT – [patricia.ben-khemis@i-carre.net](mailto:patricia.ben-khemis@i-carre.net)

Olivier PREVOST - CGT – [olivier.prevost@developpement-durable.gouv.fr](mailto:olivier.prevost@developpement-durable.gouv.fr) - 05 56 00 83 07

Simon LERY – Expert (FSU) – [simon.lery@developpement-durable.gouv.fr](mailto:simon.lery@developpement-durable.gouv.fr) – 01 71 28 47 10